

Postface de Dick Marty¹

L'AIJ a remis depuis peu à ses mandants – les Cantons de Berne et Jura ainsi que la Confédération – ses réflexions et ses conclusions quant à l'avenir institutionnel de la région jurassienne. Un rapport important et original à plus d'un titre. Le travail accompli sous la présidence de mes prédécesseurs – René Felber, Jean-François Leuba et Serge Sierro – est remarquable et va faciliter grandement l'adoption des décisions quant à la suite à donner à la Question jurassienne. C'est à ce moment que je suis appelé à assumer la présidence de l'AIJ et être ainsi confronté avec un problème certes régional, mais qui implique des questions fondamentales et des défis complexes liés au fonctionnement de nos institutions démocratiques et de notre système fédéral. L'AIJ n'a jamais recherché l'action spectaculaire, et tel n'était d'ailleurs pas son mandat. Elle a privilégié la réflexion sur des thèmes concrets qui mettent en évidence la nécessité et les avantages d'une collaboration entre les parties. Elle a ainsi contribué – je crois d'une façon importante – à l'instauration d'un climat plus serein et d'une meilleure qualité du dialogue. Ce n'est pas négligeable si on pense seulement aux périodes précédentes. Par le biais de l'AIJ, la Question jurassienne a ainsi bénéficié d'une plateforme de dialogue et de réflexion ne laissant plus le champ libre à des mouvements qui s'opposaient frontalement.

Le rapport de l'AIJ, la vaste consultation qui s'en est suivie ainsi que l'atmosphère plus sereine et constructive du dialogue interjurassien ont grandement facilité les pourparlers entre les deux gouvernements. J'ai eu le privilège de prendre part à ces négociations, une invitation qui est un geste d'estime envers l'AIJ et son engagement. Cela a été une expérience très enrichissante. Tout d'abord par la qualité de la négociation, le sens de responsabilités dont ont fait preuve les membres des deux délégations ainsi que par le respect réciproque qui a caractérisé les discussions. Je l'avoue, cela a été un moment où j'ai vraiment ressenti de la fierté pour nos institutions ainsi que pour celles et ceux qui étaient appelés à les représenter en cette négociation aussi délicate, qui aurait pu d'ailleurs facilement déraiser dans une confrontation âpre et stérile. Le fait est si rare dans nos coutumes politiques qu'il mérite d'être mentionné : aucune fuite n'a eu lieu pendant les discussions entre les deux gouvernements, qui se sont déroulées en toute discrétion au cours de plusieurs séances à Soleure, et cela jusqu'à ce que la Déclaration d'intention soit rendue publique le 20 février 2012.

Avec la perspective de nouveaux scrutins populaires, l'atmosphère entourant le travail de l'AIJ est tout naturellement devenue plus politique. On s'est moins concentré sur des projets concrets de collaborations interjurassiennes pour privilégier et sauvegarder la qualité du dialogue et assurer la transparence et le respect du débat démocratique. C'est ainsi que l'AIJ a rédigé la Charte Interjurassienne *afin de susciter un dialogue politique serein et constructif*, invitant les parties ainsi que tous les citoyens à y adhérer. Un acte symbolique, certes, mais qui a contribué, j'en suis persuadé, à renforcer l'esprit de tolérance et de respect

¹ Ancien conseiller d'Etat et sénateur tessinois, président de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) de 2011 à 2017.

qui a finalement prévalu lors de la campagne et du moment des votes. La décision populaire du 24 novembre 2013 a été claire et a ainsi ouvert la phase du vote dit communaliste. Tous étaient conscients que la décision la plus délicate et celle qui serait la plus débattue concernait le choix de la population de Moutier. La confrontation était nécessairement tendue et le résultat incertain. La campagne s'est pourtant déroulée d'une façon correcte et les incidents que l'on aurait pu craindre n'ont finalement pas eu lieu.

Les votes communaux mettent un terme au processus convenus par les Autorités des deux Cantons. La mission confiée à l'AIJ est ainsi accomplie. Il s'est agi d'une expérience inédite dans l'histoire des institutions de notre Pays, preuve de la vivacité de notre système démocratique et fédéraliste ainsi que de sa capacité d'innover. Après des décennies de tensions, deux régions ont discuté de leur avenir institutionnel et des options qui se présentaient. Les uns et les autres ont exprimé leurs positions dans un dossier à forte dimension émotionnelle, comme le sont toutes les questions identitaires et territoriales. Petit à petit, des pas convergents ont été faits. Le chemin de l'AIJ a été celui du processus politique, du dialogue et, *in fine*, celui de l'exercice démocratique. S'inspirant peut-être d'un savoir-faire régional, la population, les institutions et les autorités des deux régions ont soigné les rouages de cette horloge démocratique dont la Suisse peut être fière. Une source d'inspiration également pour les délégations étrangères qui ont visité notre pays et qui se sont informées du fonctionnement de l'AIJ. Ailleurs, ces problèmes sont généralement accompagnés de violences, voire de guerres, et de l'incapacité de nouer un dialogue constructif.

Les votes ont eu lieu, le processus mis au point par les parties est conclu. Des choix ont été faits ce qui implique nécessairement qu'il reste des mécontents. Ces choix ont toutefois eu lieu après une ample information, en toute transparence après une confrontation démocratique tendue, certes, mais correcte. L'AIJ disparaît, mais l'esprit du dialogue lui survivra. On ne peut que le souhaiter. Les négociations à venir, sous réserve des recours déposés en lien avec les votes communaux, risquent d'être difficiles et complexes. On ne peut que souhaiter que les deux gouvernements continuent de travailler de façon constructive s'inspirant de ce que j'appellerais *l'esprit de Soleure*. Plus généralement, je ne doute pas que la région retrouvera une stabilité politique et une nouvelle dynamique dont elle fera un fort bel usage. Le Jura bernois et le Jura ne manquent pas de ressources ni de génie pour poursuivre leurs voies. Un cheminement parfois séparé, respectant en cela le cadre institutionnel choisi par la population, parfois commun, lorsque les intérêts partagés mettront en évidence de potentielles solutions communes. Face à la complexité du monde et aux défis que les générations futures devront affronter, elles pourraient s'avérer utiles et profitables. Les Jurassiennes et les Jurassiens, au-delà et au-dessus de la frontière cantonale ont finalement offert à toute la Suisse, mais également à l'étranger, un bel exemple de démocratie vécue. On ne peut que leur être reconnaissants.

Ces derniers mois, l'AIJ a naturellement observé très étroitement les votes communaux. Mais elle s'est surtout appliquée à rédiger, de manière participative il faut le souligner, un rapport de bilan. S'adressant à ses mandants, celui-ci doit d'abord clore formellement les travaux de l'AIJ. Mais il a aussi pour vocation de laisser une trace des activités de l'AIJ. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'en faire un livre,

modeste, mais auquel les membres, dans leur ensemble, ont apporté un soin particulier. Au moment de mettre sous presse et de préparer la cérémonie qui marquera sa dissolution, l'AIJ a reçu un courrier qu'il m'importe encore de mentionner ici. La *Fondation pour la collaboration confédérale*, « dédiée à l'idée du fédéralisme » et dont le principal objectif est la promotion de la compréhension entre les communautés linguistiques et les cultures du pays, ainsi que la collaboration entre les cantons et avec la Confédération, vient d'annoncer à l'AIJ que notre assemblée allait recevoir le Prix du fédéralisme 2017. Selon la fondation, « l'AIJ illustre la capacité du fédéralisme suisse à résoudre les problèmes institutionnels par le dialogue, la coopération et la valorisation des intérêts communs. Durant près d'un quart de siècle, elle a été le symbole d'un fédéralisme dynamique, ouvert aux remises en question et dont les institutions ».

L'AIJ a été institution qui a pu œuvrer et obtenir des résultats appréciables seulement grâce à l'engagement de ses membres. J'ai eu beaucoup de plaisir à les côtoyer et les remercier pour leur travail et leur esprit de collaboration. Sans pouvoir les mentionner tous, j'aimerais rendre hommage à la mémoire de l'un d'eux, à Jean-Marc Veya, que j'ai eu le plaisir et l'honneur de côtoyer jusqu'à son décès cet été. Coprésident à mon arrivée à l'AIJ dont il était lui-même membre depuis 1997, Jean-Marc Veya nous a tous fait profiter de ses analyses pertinentes, de sa grande connaissance du monde culturel interjurassien et de son amour pour cette région dont il connaissait les moindres recoins. Nous avons tous perdu un collègue et un ami. Reste le souvenir précieux d'une personnalité remarquable qui nous a enrichis.

Je ne saurais conclure ces quelques propos, sans me faire l'interprète de tous les membres de l'AIJ, sans exception aucune. Il a été à la fois le moteur et l'inspirateur de l'Assemblée, il a toujours fait preuve d'une impartialité totale sans pour autant se priver de prendre position : une prestation admirable et assez exceptionnelle en un contexte qui a connu de nombreux moments très émotionnels. Oui, le succès de l'AIJ est dû aussi à l'intelligence et à l'engagement extraordinaire d'Emanuel Gogniat, assisté au fil des années par Claire Agnolini, Vanille Wäspe et Madeline Barthe. Un Secrétaire général de cette stature est le rêve de tout président. Comment ne pas lui être profondément reconnaissant ?